



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Procès-verbal (PV) de la séance du 25 août 2011 à 20h15, à la Grande Salle

Présidence : Mme Helene Pinto

Secrétaire du conseil communal : Mme Isabelle Gaillard

49 membres présents à l'appel.

+ 3 assermentations : Mmes S. Brändle V : Rodondi et A. Zoia

Excusé-e-s : MM. Ph. Bugnon, G. De Pierri, Ph. Dumoulin, J.-Cl. Favre, P. Glauser, Mme M. Hirt et M. R. Sommer

Le quorum est atteint

ORDRE DU JOUR

1. Acceptation des procès-verbaux du 28 et 30 juin 2011
2. Assermentation des Conseiller-è-s absent-e-s le 28 juin 2011
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis municipal N° 09/2011
«Attribution de compétences à la Municipalité pour la législature 2011-2016 »
6. Préavis municipal N° 10/2011
I - Plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2011-2016
II - Autorisation d'emprunter
7. Nomination des Commissions permanentes
- Commission de gestion 2012 (pour gestion 2011)
- Commission consultative d'urbanisme (CCU) pour la législature 2011-2016
- Commission consultative des affaires régionales (CCAR) pour la législature 2011- 2016
- Commission de recours en matière d'impôts pour la législature 2011-2016
- Nomination de trois membres (1 membre : délégation fixe et 2 membres : délégation variable) pour l'Association de communes Sécurité Est lausannois
8. Divers et propositions individuelles

Points de l'ordre du jour

1. Procès-verbal du 28 juin 2011

Le PV du 28 juin 2011 est adopté à l'unanimité.

Procès-verbal du 30 juin 2011

Le PV du 30 juin 2011 est adopté à la majorité (2 abstentions)

Procès-verbal d'assermentation législature 2011-2016, point 1. Installation du législatif : le Conseil communal n'étant pas un organe législatif mais délibérant, **M. D. Kupper** souhaite comprendre le terme de « installation du législatif » dans ce procès-verbal.

M. G. Muheim précise que les procès-verbaux sont établis par la préfecture elle-même, et confirme que notre Conseil communal est bien un organe délibérant.

Assermentation

La Présidente procède à l'assermentation de Mmes S. Brändle, V. Rodondi et A. Zoia (M. P. Girard s'étant excusé pour la séance)

2. Communications du bureau

1) Information : la date de réserve du 6 octobre 2011 n'est pas maintenue. La séance de présentation du 12 septembre 2011 est également annulée. Prochaine séance du Conseil communal : 3 novembre 2011.

2) Etat des archives du Conseil communal (selon art. 21 du règlement du Conseil communal)

Les archives du Conseil communal sont tenues correctement et distinctement des archives de l'administration communal.

3) Séance d'information du 20 août organisée par le bureau

Une séance d'information, essentiellement destinée aux nouveaux membres du Conseil communal, a été organisée en date du 20 août dans le but d'instruire les membres du conseil à son fonctionnement. La Présidente a jugé important de faire cette séance avant le premier conseil de ce soir.

4) Prévision : Elections fédérales du dimanche 23 octobre 2011

Les prochaines élections fédérales auront lieu au milieu des vacances scolaires d'automne. Merci de noter le dimanche 23 octobre dans vos agendas, car le bureau sollicite un nombre important de scrutateur-e-s ce jour-là. Par ailleurs, la Présidente suivra une formation à ce sujet, organisée par le canton.

3. Communications de la Municipalité

(Voir cf annexe)

4. Préavis municipal N° 09/2011

« Attribution de compétences à la Municipalité pour la législature 2011-2016 »

- **M. J.-M. Pasche**, membre de la Commission des finances fait lecture du rapport

La présidente ouvre la discussion sur le préavis.

M. J.-P. Chapalay relève une faute de frappe à la page 8 au point 5. Il faut noter « valable pour la législature 2011-2016 », et non 2006-2011.

Vote : Ce préavis est accepté à l'unanimité

5. Préavis municipal N° 10/2011

I - Plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2011-2016

II - Autorisation d'emprunter

- **M. M. Henchoz**, membre de la Commission des finances fait lecture du rapport

La présidente ouvre la discussion sur le préavis.

M. L. Ciompi pose deux questions :

1. le préavis prévoit avec les investissements, une dette doublée par habitant (CHF 7'000.-/hab). Cette dernière est-elle équivalente aux communes environnantes ?
2. Les emprunts contractés (voir p. 9 du préavis 10/2011 longue durée) auprès de l'UBS et la CCS sont très chers. Pourquoi emprunter à un taux si élevé alors qu'il est possible de trouver moins cher sur le marché actuel ?

S'agissant de la dette par habitant, **M. G. Muheim** précise qu'elle est liée à la capacité de la commune à la rembourser. « En d'autres termes, si à titre privé, la charge d'un bien acquis venait à dépasser notre capacité financière, la banque s'en saisirait ». M. G. Muheim relève également que certaines des dettes découlent de biens immobiliers rapportant eux-mêmes des liquidités, tels que les logements loués, par exemple (auberge communale, appartements de fonction, etc.).

« La dette actuelle par habitant (CHF 3'612.-) est inférieure au plafond que s'était fixé la Municipalité (CHF 4'000.-): Notre population ayant augmenté, ceci a également un effet sur la dette, ainsi que l'augmentation de la moyenne des revenus de nos habitants. D'autre part, la vente du terrain de « Burenos-Malavaux » a contribué à la diminution de notre dette, de même que quelques recettes extraordinaires (gains immobiliers, droits de mutation). Toutefois, ces gains exceptionnels doivent servir si possible à des amortissements exceptionnels.

Par rapport à 1989, la situation s'est améliorée. La dette à l'époque était d'environ CHF 9'000.-- par habitant. L'endettement net de la commune aujourd'hui correspond à celui d'il y a 20 ans.

S'agissant des taux d'intérêts plus élevés des emprunts auprès de l'UBS et de la CCS, il faut les mettre en regard avec l'année de souscription (2007 et 2008) qui détermine le montant des intérêts pour la durée du prêt (non remboursable par anticipation)

S'agissant des emprunts : Alors que nous étions une « jeune » municipalité en 1990, le premier emprunt a pu être négocié au taux exceptionnel de 7,2 % ! Ceci démontre que nous vivions à l'époque une période d'explosion de l'inflation. »

M. O. Rodondi souhaite quelques éclaircissements concernant le tableau prévisionnel des investissements. Par exemple au dicastère 430, fiche 51 rte d'Arnier, un montant prévisionnel de CHF 250'000.-- est mentionné pour les années 2011-2016, mais il n'y pas de montants indiqués pour les autres années. Idem pour d'autres postes (achat places de parc).

M. G. Muheim explique que la Municipalité fournit une planification de la législature 2011-2016. Les travaux et les inventaires vont au-delà de 2016. Pour nos travaux de gestion sur le long terme, il est indispensable que ces montants soient consignés dans un document. Cela permet d'informer les citoyens d'un projet, tout en relevant qu'il n'est pas à court terme. Les travaux prévus à la rte d'Arnier doivent faire partie de nos priorités. Cependant, cette route peut tenir encore 5 ans avant d'y investir les CHF 250'000.--.

Concernant l'achat de places de parc, la collectivité publique respectivement la commune, souhaite pouvoir acquérir, un certain nombre, le plus proche possible du cœur du village, au profit de ses locataires. A ce jour, aucun projet n'a clairement été identifié.

Vote : Ce préavis est accepté à l'unanimité

6. Nomination des Commissions permanentes

Commission de gestion 2012 (pour gestion 2011)

Sont élus par acclamations : Mmes V. Rodondi et M. De Watteville, MM. J.-P. Chapalay et Ch. Marrel

Que 4 candidats ont manifesté leur intérêt pour cette commission. Un membre complémentaire sera donc élu à la prochaine séance du Conseil communal.

Commission consultative d'urbanisme (CCU) pour la législature 2011-2016

M. M.-E. Favre explique qu'une certaine concertation a eu lieu durant la pause estivale et il propose quatre candidats : Mme Anna Zoia, géomètre de formation et M. Giuseppe De Pierri, ingénieur électronicien.

Mme Zoia et M. De Pierri étaient membres de la CCU durant la précédente législature. Ils sont désireux de poursuivre le travail débuté au sein de la CCU et ont l'avantage de garantir un certain fil conducteur au sein de la commission.

Il propose également la candidature de M. Luc Ciompi, médecin en socio-psychiatrie. La quatrième personne présentée est Mme Nathalie Greiner qui est très intéressée par la CCU.

Mme A. ZOIA propose la candidature de M. Marc-Etienne Favre.

M. Favre est maître agriculteur. Mme Zoia relève que M. Favre a soumis la candidature de quatre personnes, dont elle-même. Elle pense qu'ils formeront avec lui une commission répartie idéalement sur le territoire communal, forte de multiples connaissances et à même de servir au mieux le conseil, la commune et ses habitants.

Bulletins délivrés : 52

Bulletins rentrés : 52

Sont élus à la majorité absolue: Mmes N. Greiner-Meylan et A. Zoia, MM. L. Ciompi, G. De Pierri et M.-E. Favre.

A obtenu des voix : Mme C. Gachet-Negro

Commission consultative des affaires régionales (CCAR) pour la législature 2011-2016

M. Mayor propose la candidature de M. Ph. Fardel. Ce dernier a passé sa jeunesse à l'étranger avec ses parents. Ecoles Anglo-Américaines : avec certificat de fin d'études secondaires. Apprentissage de Mécanicien de précision à Genève. (Obtention d'un CFC) Ecole technique du soir avec obtention d'un diplôme de Technicien en Mécanique.

Puis a travaillé pour des entreprises internationales en tant que technicien Service-après-vente. (Oerlikon, FAG (Bobst), TESA SA, Brown & Sharpe, et HexagonMetrology.

Après plus de 27 ans de spécialités dans le domaine des services pour la métrologie, il a ouvert en 2010 sa propre entreprise de services pour machines de métrologie.

M. J.-Ch. Bartolacelli propose les candidatures de Mme C. Gygi et de M. C. Stutz

Mme C. Gygi propose la candidature de M. J.-Ch. Bartolacelli

M. L. Ciompi propose la candidature de M. D. Kupper

Sont élus par acclamations : Mme C. Gygi, MM. J.-Ch. Bartolacelli, Ph. Fardel, D. Kupper et C. Stutz.

Commission de recours en matière d'impôts pour la législature 2011-2016

M. J.-P. Chapalay propose les candidatures de MM. E. Monsutti et R. Mettraux

Sont élus par acclamations : MM. J.-P. Chapalay, E. Monsutti et R. Mettraux

Nomination de trois membres (1 membre : délégation fixe et 2 membres : délégation variable) pour l'Association de communes Sécurité Est lausannois

Bulletins délivrés : 52

Bulletins rentrés : 52

Sont élus à la majorité absolue : Mme M.-A. Souyris, MM. J.-M. Mayor et D. Bérard

Ont obtenu des voix : MM. J.Ch. Bartolacelli et E. Monsutti

7. Divers et propositions individuelles

M. J.-P. Bolay a constaté qu'une barrière avait été posée au chemin du Stand (rte du Burenos – direction du stand). La Municipalité a-t-elle été consultée pour cette opération de bouclage et l'accès sera-t-il toujours possible en hiver ?

M. G. Muheim précise que jusqu'au pont, le chemin du Stand appartient à Belmont. Toutefois, dès ce pont, nous sommes sur le territoire de Pully et sur une route forestière. La loi fédérale définit que les routes forestières sont interdites au trafic automobile (ou motorisé), exception faite, l'accès à des bâtiments. Cette barrière a été installée en accord, avec des représentants de la commune de Belmont.

En l'occurrence, il se trouve que dans la forêt de Pully une colonie de salamandres a fait intervenir « Nature et faune ». Cette colonie, extrêmement rare, n'existe quasiment plus dans les milieux urbains. De ce fait, tant sur le plan cantonal qu'associatif, la commune de Pully pouvait difficilement laisser ces salamandres se faire écraser pendant les périodes de nidifications.

La volonté, pour l'instant, est de protéger cette population lors de la période de mue migratoire.

M. G. Muheim rappelle que cette route forestière est interdite au trafic, et de ce fait, un citoyen décidant de recourir aux instances supérieures n'obtiendrait certainement pas gain de cause.

Pour le problème de M. Bolay, qui nécessite effectivement une solution, la Municipalité ne peut, en l'état, se prononcer sur l'ouverture hivernale de ce chemin.

La prochaine séance est fixée au 3 novembre 2011 à 20h15 à la Grande Salle

La séance est levée à 22h25

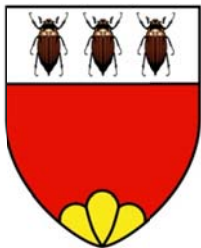
Belmont, le 5 septembre 2011

Helene Pinto

Isabelle Gaillard

Présidente

Secrétaire



Commune de Belmont-sur-Lausanne Municipalité

COMMUNICATIONS au Conseil communal, séance du 25 août 2011

Gustave Muheim

**Administration générale, Finances, Personnel, TL, Délégué
aux affaires Lausanne Région**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai le très grand plaisir de vous apporter le cordial salut de votre Municipalité, qui formule ses meilleurs vœux à vous toutes et à vous tous pour cette nouvelle législature. Les dernières années se sont déroulées dans un climat emprunt de confiance mutuelle, pour le plus grand bien de notre communauté villageoise. Nous sommes persuadés qu'il en ira de même à l'avenir, au vu de l'intérêt plus que manifeste de votre part à la séance d'informations de samedi dernier, initiée par votre Présidente.

En préambule, je vous prie d'excuser l'absence de M. Philippe Michelet municipal, en vacances bien méritées. Il a été convenu que je vous donne lecture de ses communications, ce qui sera fait tout à l'heure.

FAMINE EN AFRIQUE

Il est de tradition, lorsqu'un grand malheur frappe un endroit déjà préterité de notre planète, que la Commune adresse un don à la chaîne du bonheur. La Municipalité a donc décidé cet été de verser un montant de Fr. 3'000.--, modeste contribution aux immenses besoins en nourritures des populations de la « Corne de l'Afrique ».

✂

BANCOMAT A BELMONT

Une analyse a été menée cet été sur l'opportunité d'installer un Bancomat sur notre territoire. Si les conditions requises, à savoir au moins 100 opérations journalières, ne sont pas atteintes, la commune devrait participer annuellement aux frais de l'installation, somme qui pourrait aller jusqu'à Fr. 10'000.-.

La Municipalité ayant « quelque peine » à justifier un financement par le biais de l'impôt, nous avons décidé de ne pas donner suite à ce projet. Pour mémoire, et afin de rester performant dans la qualité de l'accueil de nos citoyens, les paiements aux guichets de l'administration peuvent se faire depuis 3 ans au moyen des cartes de crédits, sans majoration.

Ne reste qu'à espérer que le buraliste arrive à persuader ses chefs d'installer un Postomat !



PERSONNEL COMMUNAL

La rentrée au sein de notre administration est rythmée, année après année, par l'arrivée de jeunesse. Après avoir pris congé de Magali Chiovenda, qui a réussi son apprentissage d'employée de commerce, nous avons accueilli le 15 août dernier Laura Suter, qui commence la formation précitée. Cette nouvelle apprentie est bien connue à Belmont, y habitant, mais aussi au sein de notre service du feu, dont elle est membre. Laura a commencé cette tâche de milice comme « jeune sapeur-pompier » et désormais elle fait partie du détachement de premier secours de nos pompiers de jour.

Cerise sur le gâteau, Belmont accueille sa première « agente d'exploitation », Géraldine Fiaux, en formation de 3 ans auprès de notre responsable des concierges, M. Yann Tornare, accessoirement « Commandant du SDIS » de Belmont.

Belmont continue à porter haut le label « entreprise formatrice », avec ses 5 places d'apprentissage.

Je vous remercie de votre attention.

Gustave Muheim, syndic

Daniel Delaplace

**Domaines – Forêts – Vignes – Bâtiments communaux - PPP
(Protection civile, Police, Pompiers [SDIS])**

BÂTIMENTS – MAISON PASCHE

J'ai le plaisir de vous informer que le projet de transformation de la « Maison Pasche » sera prochainement mis à l'enquête. Vous saurez en primeur la date exacte de la mise à l'enquête puisque, comme à son habitude, notre webmasterin vous adressera l'avis de mise à jour du Site Internet et que les mises à l'enquête sont publiées sur notre site plusieurs jours avant la parution officielle dans « Le Régional ».



SDIS LA PAUDEZE

Dans le cadre de la revue qui clôt la législature, le SDIS de la Paudèze organise une manifestation à Pully, le 10 septembre 2011 dès 13h45.

Elle sera précédée d'une manifestation décentralisée sur le site de Belmont, dès 09h00. Par votre présence et celle (que nous espérons nombreuse) de la population nous aurons l'opportunité de remercier « les soldats du feu » et leurs familles pour l'engagement et les sacrifices consentis tout au long de l'année. Cette journée permettra aussi d'accueillir officiellement le nouveau tonne-pompe 1000 financé par l'ECA ; ce véhicule d'intervention sera ensuite stationné sur le site de Belmont.

Programme détaillé sur les « flyers » à disposition.



ASSOCIATION DE COMMUNES SECURITE EST LAUSANNOIS

La mise en place du conseil intercommunal et du comité de direction s'accélère.

L'ordre du jour de votre assemblée mentionne notamment au point 7/ la nomination de vos 3 représentants au conseil intercommunal.

Vu les impératifs du calendrier, les trois conseillers/ères communaux qui seront élus sont d'ores et déjà priés de réserver la date du 08.09.2011/dès 1800, fixée pour la cérémonie d'installation par M. le Préfet du district de Lavaux-Oron.

Le soussigné les prie d'assister à une brève séance d'information et de préparation; ceci à l'issue du présent Conseil communal et dans l'intérêt de décisions à prendre avant même la séance d'installation proprement dite.

Je vous remercie de votre attention.

Daniel Delaplace, municipal



Chantal Dupertuis
Ecoles, Œuvres sociales, Affaires culturelles

Ecoles

La rentrée scolaire du 22 août a nécessité l'ouverture d'une classe enfantine supplémentaire.

Accueil parascolaire

Lors de votre séance de conseil du 30 juin, je vous avais donné quelques chiffres concernant l'accueil parascolaire. Lors de la rentrée de lundi 22 août, ceux-ci sont plus ou moins consolidés, les parents ayant jusqu'au 15 septembre pour faire d'éventuelles modifications. Sur 224 élèves scolarisés, 60 sont inscrits au réfectoire et 72 à l'UAPE. En résumé nous constatons une augmentation de 17% au réfectoire et 22% en UAPE.

L'autorisation d'exploiter pour l'extension de l'UAPE nous est parvenue du SPJ et nous avons engagé une auxiliaire en la personne de Mme Yolanda Olloqui.

Je vous remercie de votre attention.

Chantal Dupertuis, municipale.



Philippe Michelet (Communication lue par M. Muheim)
Services industriels, Travaux publics, Assainissement et protection de l'environnement, Espaces verts

Voici quelques informations concernant le dicastère de M. Michelet.

Route de la Louche

Les travaux du mur de soutènement et d'ancrage ont été terminés selon le planning. Nous n'avons pas rencontré de mauvaises surprises dans la réalisation des travaux spéciaux.

Après 2 semaines d'interruption, le chantier a repris le mardi 16 août. Les travaux se poursuivent par les travaux sur les services ainsi que la chaussée et le trottoir.

Les excellentes conditions atmosphériques nous permettent de respecter le planning initial. (Pourvu que cela dure!!!)



Route du Burenoz

Les travaux de création du ralentisseur à la hauteur des immeubles « Auteuil et Longchamp » débuteront le mardi 30 août 2011.

Ils seront réalisés en deux phases, de manière à ce que le trafic soit le moins perturbé possible, trafic qui sera réglé en alternance, par une signalisation lumineuse.

La réalisation et le financement seront effectués conformément au préavis 06/2011 accepté par le Conseil lors de sa séance du 26 mai 2011.

Je vous remercie de votre attention.

Gustave Muheim, Syndic pour Philippe Michelet, municipal



Catherine Schiesser

Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme), Temples et cultes

Après cette pause estivale, voici quelques informations de mon dicastère.

Aménagement du territoire

La prise en compte des dangers naturels dans le cadre de l'aménagement du territoire est une obligation légale et une priorité pour l'ensemble des cantons suisses. Afin de répondre à l'objectif de délai fixé par la Confédération en matière de carte des dangers (cette année au plus tard), le Grand Conseil a accordé un crédit de Fr. 2'673'000.-- destiné à financer la réalisation des cartes de dangers naturels sur l'ensemble du territoire avec, comme objectif principal, la prévention des risques et leur intégration dans l'aménagement du territoire et la police des constructions.

Une collaboration entre les communes et le Canton devant être active, le département de la sécurité et de l'environnement a défini des lots par bassin versant.

Belmont avec 25 autres communes des districts du Gros-de-Vaud, de Lausanne, de Lavaux-Oron et de l'Ouest lausannois fait partie du lot N° 5. Les travaux ont commencé par une information puis par une convention signée par toutes les parties en octobre 2010.

Le partenariat Canton-Communes est assuré par :

- 1) un comité de pilotage (COFIL) dans lequel siègent les représentants municipaux (qui peuvent être le syndic, le municipal, le technicien), le Préfet, le Chef de projet (Canton) et un responsable des services spécialisés de l'Etat (SESA, SFFN). Ce COFIL est présidé par un représentant des communes et, pour votre information, j'ai été désignée volontaire.
- 2) un groupe de travail technique qui assure la gestion technique et financière du projet.

Le COFIL étudie et adopte les résultats des différentes phases de travail sur la base des propositions formulées par le groupe de travail technique.

Un appel d'offres pour l'établissement de cette cartographie a paru le 6 mai 2011 et les 7 offres reçues ont été ouvertes le 17 juin dernier. Puis, une première séance du groupe de travail a eu lieu le 28 juin au cours de laquelle, l'adjudicataire a été désigné après analyse détaillée des prix, analyse de la qualité technique des offres, analyse de l'organisation de base du candidat et analyse des références.

Un rapport d'adjudication complet a été rédigé, réunissant et synthétisant les appréciations et a été envoyé à tous les partenaires de la Convention. L'adjudicataire est le groupement VD Nat, piloté par le bureau BG Ingénieurs SA à Lausanne, accompagné des bureaux Norbert SA, De Cerenville SA et Xylon SA

La 1ère séance du COFIL Lot N° 5 aura lieu le 30 août, ici même, à la Grande Salle.

Dès lors que Belmont avait déjà fait établir une carte des zones à risque sur son territoire à ses frais, la Municipalité avait l'intention de faire valoir ce fait en réclamant une diminution de sa quote-part financière. Elle avait d'ailleurs déjà pris les devants en 2006 en envoyant des courriers au département concerné et comme de bien entendu, aucune réponse nette n'avait été reçue en retour.

Le budget total de la cartographie du lot N° 5 est estimé à Fr. 278'589.-- dont la part des Communes est de Fr. 19'501.--, le solde étant subventionné par la Confédération, l'Etat et l'ECA. Selon la clé de répartition de la convention, une somme d'environ Fr. 1'796.-- sera demandée à Belmont. Par conséquent, au vu de ce montant, la Municipalité a renoncé à ses prétentions.

st

Temple

Le 26 mai dernier, votre assemblée a accepté le préavis N° 07/2011 concernant la demande de crédit pour le changement des radiateurs et d'un crédit extrabudgétaire pour l'installation d'une ouverture programmée.

Au cours de la discussion, M. le Conseiller Uldry avait demandé à la Municipalité si une alternative au système de chauffage électrique avait été étudiée. Il lui avait été répondu que d'autres modes de chauffage avaient été évoqués mais que pour l'usage du Temple, il semblait que le chauffage électrique était le plus adapté.

Deux semaines plus tard, soit le 10 juin, le BIC (Bureau d'information et de communication du Canton de Vaud) envoyait un communiqué du Conseil d'Etat concernant les économies d'énergie et la volonté du Gouvernement de prendre des mesures fortes. A cet effet, il mettait en consultation des propositions d'adaptation de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) dont l'une des mesures est la suppression des chauffages électriques d'ici 15 ans.

L'art. 39 de la loi sur l'énergie, lettre f, dispose qu'une autorisation pour l'installatiOn ou le renouvellement d'un chauffage électrique de plus de 3 kW peut être accordée pour des bâtiments protégés pour lesquels aucune autre solution n'est possible.

A cette lecture, la Municipalité a envoyé un courrier au SEVEN afin de requérir l'application de l'art. 39 pour le Temple St Martin et l'assurance que d'ici 15 ans, nous ne serions pas obligés de changer le chauffage. En date du 19 juillet, le SEVEN nous a répondu, de façon sibylline, que les risques de devoir assainir la nouvelle installation prévue, dans un délai de 15 ans, existent, que le fait que la Section des monuments et des sites se soit prononcée favorablement sur le plan du patrimoine, pour le système de chauffage électrique ne signifie pas qu'il s'agisse de la seule solution admissible mais que dans le cas où aucune autre solution n'était possible au sens de la protection du patrimoine, l'at. 39 pourrait être appliqué et le système électrique admis.

Pour définir si une alternative était possible, M. Gamboni et moi-même avons rencontré un technicien en chauffage le 25 juillet passé. Suite à la visite du Temple, et aux explications fournies sur les lourds travaux à exécuter, la Municipalité a décidé de demander à la Section des monuments et des sites quelles interventions celui-ci pourrait admettre sur ce bâtiment classé pour des éléments techniques tels que passages de tubes et/ou conduits d'aération au travers des murs, de caissons techniques, d'éléments de chauffage apparents, etc. Une fois leur réponse reçue, de la faire suivre au SEVEN afin que ce dernier se prononce définitivement.

A ce jour, nous sommes dans l'attente de la réponse du département des Monuments historiques.

Je vous remercie de votre attention.

Catherine Schiesser, municipale